BESA

BELGIAN EVENT SUPPLIER ASSOCIATION

AUTHORISED ASSOCIATION economie SINCE 2013 !

Henri Devedeleerstraat 28, 1501 Buizingen

@BesaMembers | @besabelgium

MAGAZINE

Janvier 2023

www.b-esa.be

MEMBER OF EVENT CONFEDERATION

Index

4 Que fait BESA en fait ?
6 Le passeport de sécurité
7 ISE2023 à Barcelone
8 Inscrivez-vous à Echo23
9 Flexi-jobs pour le secteur de l'événementiel
10 La qualité de l'air Intérieur
11 Le dossier de la commission paritaire
12 Les contrats à la journée consécutifs
12 Pearle, un interlocuteur intéressant
14 Les sièges de BESA dans le groupe de travail RGIE
16 Formules partenaires
17 Avantages réservés aux membres
18 Calendrier
19 Formation tout au long de la vie

Edito

Cher professionnel de l'événementiel,

En plus des bulletins d'information numériques que vous receviez déjà avant, nous souhaitons désormais vous envoyer une version papier dans votre boîte aux lettres. Vous gardez donc entre les mains notre tout premier magazine papier.

Avec nos lettres d'information, now newsflash et nos canaux de médias sociaux, nous souhaitons vous tenir informés, vous et vos collègues, des derniers développements des dossiers sur lesquels nous travaillons au sein de notre fédération. Dans ce magazine, nous évoquons un certain nombre de dossiers concrets. Il y a encore bien du chemin à parcourir, mais heureusement, nous ne devons pas tout faire seuls. Nous nous attaquons à un grand nombre de questions épineuses importantes pour le secteur de l'événementiel au sens large, en collaboration avec les autres fédérations événementielles, sous la devise **«L'union fait la force»**.

Finalement, l'année écoulée ne s'est pas avérée mauvaise pour notre secteur. Corona paraît être passé depuis une éternité et une fois que le secteur a redémarré, cela s'est avéré être des montagnes russes pour la plupart d'entre nous. Nous devons toutefois être prudents, car la crise corona s'est entre-temps transformée en crise énergétique.
Il reste donc à voir ce que 2023 apportera à notre secteur. Toutefois, nous avons bon espoir que, malgré cela, le pire est derrière nous.

Nous vous souhaitons donc, ainsi qu'à vos collègues, une belle année 2023, avec des projets tout aussi beaux qui pourront nous inspirer tous. Comme l'a si bien dit Helen Keller, **«Gardez votre visage vers le soleil et vous ne verrez pas d'ombre»**.

L'équipe BESA

Photo by Alex Padurariu on Unsplash

Merci pour votre soutien !

Cher membre de BESA, cher fournisseur événementiel,

L'année dernière a été une véritable montagne russe pour la plupart d'entre nous. Maintenant que le covid semble être il y a une éternité et la crise de l'énergie semble avoir atteint son apogée - touchons du bois ! - nous continuons à travailler pour mettre le secteur de l'événementiel sur la carte. Après tout, s'il y a une chose que nous avons apprise de la crise, c'est bien l'importance de s'unir et de parler d'une seule voix. Votre soutien et votre adhésion sont donc cruciaux !

En tant que membre de BESA, vous faites partie de la plus grande fédération professionnelle du secteur belge de l'événementiel, avec près de 250 sociétés événementielles et indépendants membres et un vaste réseau.

Entre-temps, d'importants défis nous attendent. Nous faisons par exemple entendre notre voix au sein de l'RGIE en ce qui concerne les inspections électriques et la question des câbles sans halogène. Sous l'égide de l'Event Confederation, la (con)fédération sectorielle du secteur belge de l'événementiel, qui entre-temps est devenue le point de contact permanent du secteur pour les différents gouvernements de notre pays, nous continuons, avec les autres fédérations sectorielles, à œuvrer en faveur de notre propre comité mixte qui nous permettrait de de conclure des accords au sein du secteur par le biais de la consultation sociale.

Nous voulons également nous concentrer à nouveau sur l'encadrement et la professionnalisation du secteur et aiguisons donc notre offre de formation.

Nous ne pouvons faire tout cela que grâce à votre soutien et à votre adhésion ! En effet, maintenant que nous parlons d'UNE SEULE VOIX nous sommes plus forts et plus visibles, et nous obtenons plus de résultats.

Nous existons depuis 2010 et durant cette période, nous avons déjà réalisé pas mal de choses :

- Reconnaissance en tant que fédération professionnelle
- Formations spécifiques au secteur, comme par exemple au niveau sécurité/prévention (VCA)
- Participation active par rapport à la législation spécifique du secteur sur la sécurité publique, la sécurité covid sur les événements (CERM, CIRM)
- Études scientifiques étayées pour cartographier notre secteur et obtenir la reconnaissance des autorités compétentes
- Cofondateur et force motrice de l'Event Confederation e.a. au niveau de la commission paritaire pour le secteur événementiel
- Législation Event Security en collaboration avec le SPF Intérieur service Sécurité Privé
- Concertation avec différents intervenants (partis politiques, gouvernement, organisations patronales et syndicales, autres fédérations, ...)
- Taskforce RGIE (Règlement Général sur les Installations Électriques) du Conseil supérieur chargé des contrôles électriques sur les événements
- Partenaire d'Unizo via l'Event Confederation

Mais nous voulons faire encore plus pour vous ! Nous continuerons à travailler sur la professionnalisation, la collaboration et l'interaction au sein du secteur événementiel. Ce qui veut dire :

- Une meilleure représentation auprès des autorités et un soutien pour tous nos membres, notamment en temps de crise
- Plus de clarté au niveau des normes techniques et de la législation sur les événements
- Concentration sur la durabilité et l'entrepreneuriat socialement responsable
- Collaboration avec nos homologues d'autres fédérations en Belgique et à l'étranger
- Des groupes de travail plus spécifiques et des organes de concertation internes abordant les problèmes auxquels vous êtes confrontés en tant que fournisseur événementiel (et dans lesquels vous pouvez vous aussi jouer un rôle de pionnier)
- Un réseau étendu qui peut être sollicité pour des questions événementielles auxquelles vous désirez une réponse

Être membre de BESA, c'est plus qu'une simple affiliation ! Grâce à votre cotisation vous avez accès à :

- Des informations spécifiques au secteur via notre site web, nos réseaux sociaux et les BESA Newsflash
- Des moments de networking physiques pour se rencontrer : BESA Backstage, Meet the Members, le Summer Kick Off, BESA Christmas Meeting, ...
- Des formations spécifiques au secteur, telles que VCA, référent Covid, etc...
- Des groupes consultatifs autour de thématiques événementielles dans lesquels vous pouvez participer et vous exprimer sur les thèmes qui sont importants pour vous
- Une plateforme de conseil pour tous les membres
- Une remise sur la publicité dans les médias professionnels online & offline
- Une voix lors de l'assemblée générale. En effet, votre voix et votre contribution sont importantes !

Que fait BESA en fait ?

L'Association belge des fournisseurs d'événements - BESA pour les intimes - a été fondée par les fournisseurs de l'événementiel eux-mêmes après la crise financière de 2008 afin de répondre collectivement aux problèmes de l'époque. Cette mission a été aiguisée par la crise corona et la crise énergétique actuelle. Travailler ensemble est plus important que jamais.

Un peu d'histoire ...
Le BESA a été fondé par des fournisseurs événementiels qui, après la crise financière de 2008, ont été confrontés à des problèmes pour lesquels ils ne trouvaient pas de solution : réglementation sociale insuffisante et peu claire, manque de normes et de labels de qualité, cadre inadéquat en termes de formation, nouvelle législation européenne, etc ... Un certain nombre d'entreprises ont commencé à se rendre compte qu'elles étaient en fait toutes confrontées aux mêmes problèmes et qu'elles pouvaient donc mieux coopérer pour les résoudre. Cette coopération a donné naissance à l'ESA en 2009 et le BESA a été introduit dans le secteur des événements en 2010.

La mission de la fédération fondée alors est toujours d'actualité :
- d'œuvrer à une professionnalisation maximale du secteur, assortie d'un label de qualité et de sa propre commission paritaire,
- représenter les fournisseurs du secteur - petits et grands - et défendre leurs intérêts
- promouvoir la communication et le contact entre les entreprises de l'événement.

Nous sommes là pour vous aussi !
Nous sommes là pour tous les fournisseurs du secteur de l'événementiel. Plus de 250 entreprises sont déjà affiliées, issues de secteurs très différents : sociétés audiovisuelles, fournisseurs de chapiteaux, salles d'événements, sécurité, hospitality, agences d'artistes, présentateurs, etc. ... Les free-lances et les payrollers font également partie de notre famille élargie. Toute personne ou société qui fournit des services et du matériel pour des événements au sens large est la bienvenue.

L'union fait la force
Pendant la crise covid, le deuxième point de notre mission en particulier était très important. C'est la raison pour laquelle BESA a, sans hésiter, cofondé l'Event Confederation, qui est devenue le point de contact du secteur dans la rue de la Loi. Nous voilà enfin en train d'y peser de tout notre poids !

Sous l'égide de l'Event Confederation, nous collaborons avec les autres fédérations sectorielles sur des thèmes pertinents pour le secteur de l'événementiel au sens large. Par exemple, le dossier du comité mixte, qui avait été lancé au sein de BESA, a été transféré à un groupe de travail de l'Event Confederation. Nous travaillons également mieux ensemble sur d'autres thèmes qui dépassent le cadre des fournisseurs événementiels, comme la durabilité, l'innovation, le capital humain et l'attractivité du secteur en tant qu'employeur - ce qui n'est pas une coïncidence avec les thèmes d'Echo23. Nous ne saurions donc trop insister sur l'importance d'adhérer à l'une des fédérations événementielles !

Photo by Bekky Bekks on Unsplash

Outre l'Event Confederation, nous sommes également membres de l'UNIZO. Nous faisons un usage reconnaissant de leur base de connaissances pour des sujets qui transcendent notre secteur, comme la crise énergétique. Et nous discutons également avec des fédérations internationales telles que Pearle * - Live Performance Europe, une sorte de confédération de l'événementiel au niveau européen.

Pourtant, il y a aussi des choses que nous, fournisseurs de l'événementiel, préférons traiter nous-mêmes, simplement parce qu'elles sont plus pertinentes pour nous en tant que fournisseurs. BESA a par exemple un siège dans le groupe de travail RGIE du SPF Economie, aux côtés de géants comme Electrabel et la SNCB. Il y a un certain nombre de dossiers sur l'étagère qui sont difficiles à digérer pour notre secteur et dans lesquels nous nous lançons à fond dans la bataille en tant que porte-parole des fournisseurs techniques du secteur.

BESA a également une ligne directe avec le SPF Affaires intérieures et a donc pu contribuer à mettre son empreinte sur la loi sur la sécurité privée. Ainsi, non seulement les grands acteurs mais aussi les petites entreprises de sécurité travaillant dans le secteur de l'événementiel ont été entendus.

Les choses ne vont parfois pas aussi vite que nous le souhaiterions, non seulement en raison de la lenteur du travail politique, mais aussi parce que nous travaillons avec une très petite équipe au sein de BESA. En outre, il s'agit toujours d'un travail volontaire et non rémunéré, qui s'ajoute au travail événementiel chargé que nous exerçons tous également. Cela rend les choses parfois difficiles, car il y a beaucoup de travail à faire. Nous serions donc ravis d'avoir un coup de main supplémentaire !

Si vous souhaitez participer au sein de BESA, n'hésitez pas à nous contacter via +32 (0)3 330 10 01 ou welcome@b-esa.be !

Outre l'expertise et l'expérience, la sécurité est un aspect extrêmement important de notre travail. En tant que fournisseur d'événements, vous souhaitez naturellement que le travail soit effectué en toute sécurité lors du montage et du démontage d'un événement. Vos clients attendent donc de vous que vous veilliez à ce que votre personnel soit dûment certifié. C'est pourquoi le passeport de sécurité a été créé en 1998.

Le passeport de sécurité : bien plus que de la sécurité

Photo by BESACC-VCA

Le passeport de sécurité permet aux clients de vérifier la compétence des travailleurs sur le chantier ou à l'entrée. Il est considéré comme un outil pratique qui peut être utilisé pour vérifier si les équipages ont suivi la formation et les instructions nécessaires. Il joue donc un rôle important dans le système VCA/VCO/VCU. Travailler avec des passeports de sécurité n'est pas obligatoire, mais fortement encouragé.
Le système est en vigueur depuis plus de 20 ans. Pourtant, il ne semble pas encore être très connu dans notre secteur.

Le passeport de sécurité, comme un passeport ordinaire, est un document personnel qui enregistre toutes les informations pertinentes du titulaire du passeport. Grâce à lui, les employés peuvent prouver qu'ils ont suivi les bonnes formations, qu'ils possèdent les bons certificats et qu'ils peuvent travailler en toute sécurité.
Dans le cas du passeport de sécurité, il s'agit de formations en matière de sécurité, de cours de premiers secours et de compétences professionnelles spécifiques telles que la certification pour les chariots élévateurs à fourche et les nacelles élévatrices. Outre les formations et les certificats, vous trouverez également d'autres informations pertinentes telles que les examens médicaux ou les vaccinations. Bien entendu, les employés ne sont pas obligés de communiquer à leur employeur les détails de leurs antécédents médicaux. Ces informations sont donc partagées sur une base volontaire.

Les passeports de sécurité peuvent être achetés auprès des mêmes institutions où vous pouvez obtenir votre certificat VCA. Il vous incombe, tant à l'employeur qu'à l'employé, de veiller à ce qu'il soit rempli correctement et que les informations fournies soient exactes et à jour.

Le passeport de sécurité est trilingue (anglais, néerlandais et français) et est valable en Belgique et aux Pays-Bas. Des efforts sont actuellement en cours pour le déployer dans le reste de l'Europe, de sorte que le passeport de sécurité devienne valable dans toute l'Europe. Il serait ainsi plus facile pour les fournisseurs d'événements travaillant au niveau international de démontrer la compétence professionnelle et la certification de leur personnel.

***En 2023, vous pourrez obtenir votre certificat VCA, BA4 ou BA5 via le BESA. Votre passeport de sécurité sera ainsi remis à jour.
De plus amples informations à ce sujet suivront. Gardez un œil sur notre site web pour plus de détails sur les formations et les cours que nous organisons cette année.***

Rendez-vous à Barcelone pour l'ISE2023

Photo by www.iseurope.org

Rendez-vous en janvier pour l'ISE2023, le principal salon de l'audiovisuel et de l'intégration de systèmes, avec quatre jours de conférences inspirantes et de présentations de technologies innovantes. Notre secteur aura également de quoi se réjouir.

Du 31 janvier au 3 février, les passionnés de technologie événementielle seront comblés par ce salon de renommée mondiale consacrée aux solutions audiovisuelles et à l'intégration de systèmes (Integrated Systems Europe, le nom en dit long), où sont présentés les derniers gadgets en matière de technologie événementielle.

Avec pas moins de 892 exposants, l'ISE2023 est déjà 30 % plus grande que l'année dernière. Avec des noms tels que Absen, Adam Hall Group, Area Four, ARRI, Blackmagic Design, Barco, Christie, Crestron, Elation Professional Europe, Equipson, Google, KNX, Lang, LG, Logitech, MA Lighting, Panasonic, Samsung, Shure, Sony et bien d'autres, l'édition promet d'être intéressante, avec une foule de nouvelles technologies et pas seulement pour les grands festivals et autres événements publics. Vous y trouverez les dernières tendances en matière de motion tracking, de videomapping, d'holographie, d'audio, de rigging, etc … Tout ce qu'il faut pour transformer un événement en une expérience inoubliable.

L'exposition comporte sept groupes technologiques, dont les groupes Audio et Lighting & Staging (tous deux dans le hall 7) sont peut-être les plus pertinents pour notre secteur, suivis par les groupes Content Creation & Content Production et Digital Signage & DOOH (tous deux dans le hall 6). Un aperçu de tous les clusters peut être trouvé ici :
https://www.iseurope.org/technology-zones/

***Vous pouvez vous inscrire à cette foire sur le site web https://www.iseurope.org/
Grâce à notre partenaire Eventplanner, votre billet est même gratuit :
https://fr.eventplanner.be/news/10658_preparezvous-pour-ise-2023-billets-gratuits-.html***

Inscrivez-vous à Echo23, avec la réduction BESA !

La nouvelle date d'Echo, le tout nouvel événement annuel de l'Event Confederation pour le secteur belge de l'événementiel, a été annoncée. Inscrivez donc le 7 février 2023 dans votre agenda ! Nous souhaitons que le plus grand nombre possible de fournisseurs soient présents autour de la table, c'est pourquoi nous sommes heureux de vous rembourser une partie de votre billet.

Nous avons été ravis de voir notre secteur à nouveau en pleine effervescence ces derniers mois, à tel point que l'Event Confederation a choisi de reporter Echo22 - la première édition de la conférence annuelle destinée à tous les professionnels de l'événementiel en Belgique - à une date ultérieure afin qu'un plus grand nombre d'entre nous puissent y assister. Cette date est désormais connue !

Rejoignez-nous le mardi 7 février 2023 à Echo23, notre toute nouvelle conférence annuelle pour tous les professionnels de l'événementiel en Belgique qui veulent aller de l'avant et prendre l'avenir en main.

Le 7 février 2023, vous êtes les bienvenus de 09h00 à 18h00 chez Vestar à Anvers, un lieu ultramoderne et durable, pour une journée inspirante avec plus de 30 intervenants incroyables sur trois thèmes de grande importance pour notre industrie : la durabilité, l'innovation et le capital humain.

Let's shape the future together
L'objectif d'Echo23 est de créer un impact positif qui résonnera longtemps dans notre industrie. En tant que force unificatrice de notre secteur en Belgique, l'Event Confederation veut façonner l'avenir avec vous. Echo23 offre une occasion unique de rejoindre des délégués de tous les horizons de notre secteur - fournisseurs, organisateurs, agences événementielles, employés et indépendants du nord et du sud du pays - pour **une journée inspirante** au cours de laquelle vous pourrez **assister à des exposés de grande qualité, nouer des contacts avec vos collègues, échanger des idées et des expériences et apprendre les uns des autres**.
C'est ainsi que nous travaillons tous ensemble pour construire un secteur événementiel plus fort en Belgique.

Le doigt sur le pouls du changement
Chaque édition d'Echo se concentrera sur des thèmes essentiels pour notre secteur et son avenir. Pour Echo23, il s'agit de sujets brûlants tels que l**a durabilité, l'innovation et le capital humain**. De nombreux intervenants nationaux et internationaux aborderont ces thèmes sous différents angles et partageront avec vous des stratégies pour les aborder.

Presque tous les intervenants annoncés précédemment et quelques nouveaux, dont Zuhal Demir (ministre flamand du tourisme) et Philippe Close (bourgmestre de Bruxelles), prendront la parole. Nos invités s'exprimeront chacun dans leur langue maternelle et une traduction FR/NL sera assurée. Découvrez tous les intervenants sur www.echo23.be.

Inscrivez-vous avec une réduction BESA !
Nous pensons qu'il est très important de réfléchir aux thèmes proposés en tant que fournisseurs, car il s'agit de trois sujets dont nous ressentons également l'impact en tant que fournisseurs du secteur de l'événementiel et sur lesquels nous souhaitons donc avoir notre mot à dire.

Par conséquent, en tant que membre de BESA, nous nous ferons un plaisir de vous rembourser 50 euros du prix de votre billet !

Nous espérons donc vous voir en grand nombre lors d'Echo23. Ce sera une journée inspirante avec des sessions de qualité, la mise en réseau avec des collègues, l'échange d'idées et d'expériences, et l'apprentissage mutuel.

Inscrivez-vous sur www.echo23.be!
Si vous aviez déjà acheté un billet pour Echo22, ce billet restera également valable pour Echo23. Vous recevrez bientôt un e-mail contenant des informations pratiques et la facture.
Si vous ne pouvez pas être présent le 7 février, veuillez envoyer un e-mail à stijn@event-confederation.be.

Flexi-jobs pour le secteur de l'événementiel : je ne suis pas dans le PC304, et maintenant ?

À partir du 1er janvier 2023, les flexi-jobs seront également autorisés dans notre secteur pour les entreprises opérant dans le PC304. Par l'intermédiaire du Conseil Supérieur, nous faisons pression pour obtenir un mode d'attribution différent afin que les entreprises extérieures au PC304 puissent également utiliser le système.

À partir du 1er janvier 2023, le système des flexi-jobs sera étendu au secteur de l'événementiel. Les flexi-jobs seront désormais possibles pour les entreprises travaillant au sein de la commission paritaire 304 (arts du spectacle) ou de la commission paritaire propre au secteur de l'événementiel. Toutefois, ce propre comité mixte est toujours en cours de création et n'est donc pas encore en place.

Compte tenu de la complexité de notre secteur - nous y revoilà - nos entreprises sont réparties dans de nombreux comités mixtes autres que le PC 304. Ils ne peuvent donc pas bénéficier du système des flexi-jobs. En conséquence, nombre de nos entreprises restent sur leur faim, alors que l'extension de cette mesure leur était justement destinée. Cela ne nous semble pas juste et correct.

Nous avons donc soumis au Conseil supérieur des indépendants et des PME, en collaboration avec Deloitte, une proposition visant à utiliser les codes NACE pour l'admission des flexi-jobs, tant qu'il n'existe pas de PC propre pour le secteur de l'événementiel. Cette mesure temporaire permettrait à l'ensemble du secteur de l'événementiel d'utiliser le système, y compris les entreprises actuellement affiliées à une autre commission paritaire, pour autant évidemment qu'elles travaillent sous les codes NACE correspondant aux activités du secteur de l'événementiel.

Nous espérons que cela nous permettra de fournir rapidement une réponse aux nombreuses entreprises de notre secteur qui souhaiteraient utiliser des flexi-jobbers mais qui ne le peuvent pas parce qu'elles ne fonctionnent pas selon la PC304.

Photo by Kenny Eliason on Unsplash

Adoption de la loi sur la qualité de l'air Intérieur

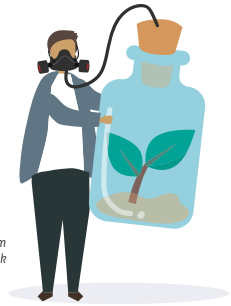

Image by rawpixel.com on Freepik

A partir du 10 décembre, une nouvelle loi sur la qualité de l'air intérieur entre en vigueur dans le but d'améliorer la qualité de l'air dans les lieux fermés ouverts au public et donc la santé de tous ceux qui fréquentent ces lieux.

La nouvelle loi se focalise sur la limitation de la présence de polluants dans l'air intérieur, y compris les virus. C'est donc un atout considérable pour limiter l'impact de futures pandémies respiratoires et renforcer la protection de la santé publique.

La loi fixe un cadre qui sera complété par des arrêtés royaux qui définiront les détails. Elle ne crée donc pas d'obligations immédiates pour les secteurs concernés par son application dont le nôtre (l'Horeca, le sport et les secteurs de l'événementiel et de la nuit en ce compris les lieux culturels et les cinémas).

Les principaux principes de la loi
La loi a pour objectifs :

- De définir des niveaux de référence de bonne qualité de l'air, indicatifs et non obligatoires.
- D'encourager les opérateurs à prendre en compte la situation existante en termes de qualité de l'air dans leurs locaux et à chercher à l'améliorer, par la réalisation d'une analyse de risque et d'un plan d'action.
- D'assurer la transparence vis-à-vis des personnes qui fréquentent un établissement quant au niveau de qualité de l'air intérieur qui peut y être garanti, grâce à la mise en place d'un système de certification et d'étiquetage.
- De créer une plateforme sur la qualité de l'air intérieur regroupant les secteurs d'activités concernés, les autorités, le monde scientifique ainsi que les fabricants et installateurs d'appareils de ventilation, de purification de l'air ou encore d'appareils de mesure de la qualité de l'air. Cette plateforme a été lancée le 12 octobre dernier.

La loi établit donc deux niveaux de référence, indicatifs de la qualité de l'air intérieur mais non-obligatoires.

Le niveau A, caractérisé par :

- un débit minimal de ventilation et/ou de purification de l'air de 40 m^3/heure/personne dont 25 m^3/heure/personne issu de la ventilation avec de l'air extérieur

Ou

- une concentration de CO_2 dans l'air inférieure à 900 ppm

Le niveau B, caractérisé par :

- un débit minimal de ventilation de 25 m^3/heure/personne avec de l'air extérieur

Ou

- une concentration de CO_2 dans l'air inférieure à 1200 ppm

Pour rappel, plus les débits de ventilation sont élevés, plus le renouvellement de l'air est important, et donc plus les concentrations de virus et d'autres polluants dans la pièce seront faibles. La mesure de la concentration en CO_2 dans l'air est, quant à elle, un indicateur du taux de renouvellement de l'air dans la pièce.

Qu'est-ce qui devient obligatoire ?

A partir du 10 décembre 2023, il faudra :

- utiliser un appareil de mesure de la qualité de l'air, et
- élaborer et mettre à disposition une analyse de risque et un plan d'action.

A partir du 1er janvier 2025, il faudra :

- demander une certification,
- dès qu'elle aura été obtenue, afficher le label attribué, et
- continuer à exploiter le lieu dans les mêmes conditions techniques que celles existant lors de la certification.

Plus d'informations :
Loi du 6 novembre 2022 relative à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux fermés accessibles au public : https://www.health.belgium.be/fr/Loi-du-6-novembre-2022

Plus d'informations sur la nouvelle loi : https://www.health.belgium.be/fr/vers-un-cadre-legal-pour-la-qualite-de-lair-interieur

Plus d'informations sur la qualité de l'air intérieur : https://www.health.belgium.be/fr/il-faut-que-tu-respires

Petit à petit, l'oiseau fait son nid : le dossier de la commission paritaire

Photo by Dan Stephens on Unsplash

Comment nous aimerions que le travail soit organisé dans notre secteur ? C'est ce que nous aimerions entendre de la part de nos membres. Votre contribution et celle de votre responsable RH sont toujours les bienvenues !

Nous sommes aujourd'hui un peu plus près d'avoir notre propre comité mixte pour le secteur de l'événementiel. Avec les autres fédérations affiliées à l'Event Confederation, nous examinons actuellement la manière dont nous voudrions, en tant qu'organisation d'employeurs, organiser le travail dans notre secteur. Après tout, l'idée est de parvenir à une proposition commune qui puisse être soutenue par tout le monde, donc non seulement les employeurs parmi nous, mais aussi les employés et tous ceux qui mettent la main à la pâte dans le secteur.

Entre-temps, BESA s'est engagé dans cet exercice. Il va sans dire que tout n'est pas possible et ne peut pas être fait comme ça, et que nous ne le voulons pas non plus. Après tout, nous voulons travailler pour un secteur sûr et agréable dans lequel chacun est heureux de travailler. Nous examinons également la manière dont le travail est organisé dans des fédérations voisines, comme celle des arts du spectacle, pour voir si nous pouvons adopter certaines choses. Ou pas. Grâce à Deloitte, un gros travail préparatoire a déjà été effectué, mais nous devons bien sûr assembler le puzzle nous-mêmes, et cela ne se fait évidemment pas du jour au lendemain.

Nous souhaitons donc davantage de consultations avec vous, les fournisseurs du secteur, afin que nous puissions intégrer au maximum vos soupirs dans notre proposition. Nous apprécierions beaucoup votre aide et celle de votre responsable RH ! N'hésitez pas à nous rejoindre lors des prochaines consultations pour donner votre avis et votre contribution, ou à déléguer votre responsable RH. Un simple contact avec Juul (juul@b-esa.be) suffit.

Photo by Tandem X Visuals on Unsplash

Renforcement de la réglementation relative aux contrats à la journée consécutifs

Les travailleurs intérimaires et les contrats à la journée sont parfois utilisés dans notre secteur. Cette pratique sera plus strictement réglementée à partir de janvier 2023 afin de prévenir les abus.

Les contrats de travail à la journée successifs pour le travail intérimaire sont des contrats de travail avec la même entreprise qui ne dépassent pas une durée de 24 heures et qui se suivent immédiatement ou qui sont séparés au maximum par un jour férié ou un week-end, par exemple un contrat pour le lundi et un second contrat pour le mardi, ou un contrat pour le vendredi et un second contrat pour le lundi (si l'entreprise ne travaille pas le week-end).

Le Conseil national du travail (CNT), en tant qu'organe paritaire interprofessionnel, a précédemment conseillé au gouvernement de réduire la pratique des contrats à la journée consécutifs. En effet, dans certaines entreprises, le système est utilisé abusivement pour donner aux travailleurs temporaires des contrats journaliers répétés au lieu d'un contrat à plus long terme.

Vous ne pouvez utiliser des contrats journaliers consécutifs que si vous pouvez prouver que cette flexibilité est réellement nécessaire. Vous devez donc être en mesure de prouver que le volume de travail dans votre entreprise dépend en grande partie de facteurs externes, qu'il fluctue fortement (par exemple, dans le domaine de la restauration) ou que la nature du travail à effectuer justifie le recours à des contrats consécutifs de travail intérimaire à la journée. S'il n'y a pas de raison fondée et clairement démontrable, vous ne pouvez pas donner à un même travailleur temporaire des contrats d'une journée consécutifs.

Pour être clair, **les contrats des payrollers qui comprennent plusieurs jours consécutifs dans un même contrat ne posent aucun problème. Après tout, il s'agit de contrats de plusieurs jours**. C'est en effet exactement la solution si vous souhaitez pouvoir utiliser un travailleur temporaire pendant plusieurs jours consécutifs.

Afin de préserver la flexibilité du travail avec des contrats journaliers mais de décourager fortement les abus du système, le CNT a recommandé des pénalités financières pour les entreprises qui abusent des règles autour des contrats journaliers consécutifs. Une fois que ces conseils seront traduits en législation, les entreprises qui utilisent illégalement des contrats de jours consécutifs risqueront de lourdes amendes. Cette sanction prendrait la forme d'une contribution supplémentaire à percevoir par l'ONSS.

Par semestre, vous auriez le droit de donner au même travailleur temporaire un maximum de 39 contrats de jours consécutifs, pour autant que vous remplissiez les conditions ci-dessus. Si vous dépassez cette limite, vous risquez une amende progressive par travailleur temporaire qui peut aller **de 400 euros à plus de 4 000 euros** (pour plus de 100 contrats de jours consécutifs). Ce n'est que si le besoin de flexibilité peut être prouvé qu'il est possible de récupérer le montant par la suite. La Commission des bons offices conseillera l'ONSS sur le remboursement ou non de la contribution.

Cette mesure devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2023. Pour l'instant, il s'agit toujours d'un avis unanime du CNT, mais il devrait être converti en législation prochainement.

Vous pouvez lire l'avis complet du CNT ici : https://cnt-nar.be/sites/default/files/documents/fr/avis-2310.pdf

Pearle, la voix européenne de l'industrie du spectacle vivant

Nous sommes actuellement en discussion avec Pearle * - Live Performance Europe, la Fédération européenne des organisations de musique et de spectacle vivant. Ce que l'Event Confederation fait au niveau belge, Pearle * le fait au niveau européen.

Le monde, mon village. Il en va de même pour le secteur de l'événementiel. Les sociétés événementielles belges se portent bien à l'étranger. Nous organisons des défilés de mode à Paris et à Milan, nous contribuons à de grands salons et congrès d'entreprise dans toute l'Europe, nous construisons des scènes dans le monde entier, etc. Ce contexte international est donc de plus en plus important.

Nous ne sommes pas aveugles à cela au BESA. C'est pourquoi nous sommes actuellement en discussion avec Pearle * - Live Performance Europe, une organisation internationale à but non lucratif qui représente les intérêts des organisations d'employeurs du secteur du spectacle vivant au niveau européen.

Fondée en 1991, la Performing Arts Employers Association League Europe est la fédération européenne des organisations de musique et de spectacle vivant. Elle compte dans ses rangs plusieurs acteurs européens de l'industrie musicale, des arts du spectacle et du spectacle vivant, dont déjà un certain nombre d'entreprises belges comme, par exemple, le Sportpaleis. Par le biais de ses fédérations membres et d'autres organisations, Pearle * représente ainsi plus de 10.000 théâtres, salles de concert, sociétés de production, orchestres, opéras, compagnies de ballet et de danse, festivals, promoteurs et autres organisations professionnelles de l'industrie du live en Europe.

Pearle * est l'interlocuteur de choix lorsqu'il s'agit de questions de régulation européenne et internationale affectant les activités quotidiennes de l'industrie du live. Ce que l'Event Confederation fait au niveau belge, Pearle * le fait au niveau européen. Pearle * est donc un interlocuteur intéressant pour BESA.

Vous trouverez plus d'informations sur Pearle * - Live Performance Europe sur leur site web et sur leur page Facebook : https://www.pearle.eu/ https://www.facebook.com/PearleEurope/

Pourquoi les sièges de BESA dans le groupe de travail RGIE sont importants

Saviez-vous que BESA siège au groupe de travail RGIE du SPF Economie ? Ce groupe de travail établit la réglementation générale des installations électriques. Ainsi, nous aidons à garantir la sécurité sur le terrain. L'autocontrôle et la question des câbles sans halogène sont deux dossiers concrets sur lesquels nous travaillons actuellement.

L'électricité crée toujours des risques potentiels, tant pour les utilisateurs des installations électriques que pour l'équipe qui les installe. Il en va de même dans le secteur de l'événementiel. C'est pourquoi les installations électriques sont soumises à des réglementations et des contrôles stricts.

Les principales dispositions légales générales sur les installations électriques se trouvent dans le Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE). Cette réglementation générale a été introduite le 10 mars 1981 et s'applique donc à toutes les installations électriques mises en service après cette date.
L'RGIE énonce une série de mesures de protection contre les effets de l'électricité et contient des règles concernant le choix et l'utilisation des lignes, des machines et des équipements électriques. La réglementation définit les mesures qui doivent être obligatoirement respectées, telles qu'un contrôle technique de l'installation après sa réalisation.

Cela s'applique également aux installations temporaires lors des événements. L'électricité fait partie intégrante de tout événement, avec une installation électrique temporaire qui doit répondre aux besoins en énergie de l'événement en question et être sûre. Cette sécurité est très importante pour nous.

Mais une installation temporaire - ce qu'est de facto un événement - n'est pas la même chose qu'une installation permanente. Expliquons-le à l'aide d'un exemple de rigging. En principe, en Belgique, les moteurs doivent être amenés tous les trois mois pour être contrôlés. Mais que faites-vous si ces moteurs ne sont pas simplement suspendus dans un théâtre, mais qu'ils partent en tournée européenne avec un groupe et qu'ils sont à l'étranger pendant sept mois, où de telles inspections ne sont pas obligatoires ? Le contexte du secteur de l'événementiel avec ses installations temporaires est donc complètement différent du cas des installations fixes. Il en va de même pour les installations électriques.

C'est pourquoi BESA participe au groupe de travail RGIE du SPF Economie. Ce groupe de travail discute du contenu de l'RGIE et des ajustements éventuels. Ainsi, un nouvel RGIE a été introduit le 8 septembre 2019 et s'applique à partir du 1er juin 2020. Le nouvel RGIE se compose de trois parties ou «livres», dont chacun traite d'un niveau d'installation et des exigences réglementaires de sécurité pour ce type d'installation :

- Livre 1 : installations électriques basse tension et très basse tension
- Livre 2 : installations électriques à haute tension
- Livre 3 : installations de transport et de distribution d'énergie électrique

Deux dossiers événementiels épineux

Dans ce nouvel RGIE, deux dossiers sont très importants pour nous. Un premier dossier concerne les certificats de contrôle des installations électriques. Comme déjà mentionné, ce contrôle est obligatoire en Belgique et doit être effectué par un organisme de contrôle reconnu et indépendant. Dans la pratique, cela ne se fait parfois pas du tout, parfois rapidement en même temps que le contrôle technique de la scène ou des autres structures installées.

BESA est convaincu que le contrôle continu des installations électriques temporaires par nos propres entreprises est plus sûr que l'inspection instantanée actuelle. C'est pourquoi, au sein du groupe de travail RGIE, nous faisons pression en faveur de l'auto-inspection, comme c'est également le cas dans nos pays voisins. Aux Pays-Bas, les installations électriques sont contrôlées par l'entreprise qui les installe et qui en est également responsable. Bien entendu, cette inspection n'est pas effectuée par n'importe qui, mais par des personnes qui ont au moins suivi une formation en électricité et sont certifiées. Actuellement, toute entreprise peut être reconnue comme organisme de contrôle si elle répond aux exigences fixées par le SPF Economie. Les entreprises événementielles qui réalisent des installations électriques répondent en principe elles-mêmes à ces exigences.

Une deuxième question épineuse est celle des câbles sans halogène. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle RGIE, les câbles contenant de l'halogène sont interdits. Il y a certainement quelque chose à dire à ce sujet, car les halogènes tels que le chlore, le fluor ou le brome libérés en cas d'incendie sont carrément dangereux. C'est pourquoi les câbles sans halogène sont désormais obligatoires.

Pour nos entreprises audiovisuelles et nos sociétés de location, cependant, c'est un gros problème. Il vous arrivera que votre installation technique soit refusée par l'organisme de contrôle parce que les câbles ne sont pas sans halogène (histoire vraie) ! Ils sont assis sur une montagne de câbles qui doivent maintenant aller à la poubelle. Non seulement le remplacement de l'ensemble du câblage nécessite immédiatement un investissement important - ce qui n'est pas un beau message après l'effet corona et alors que la crise énergétique bat son plein - mais en outre, certains câbles couramment utilisés dans le secteur de l'événementiel ne sont pas encore disponibles. C'est pourquoi, au sein du groupe de travail RGIE, nous demandons une période de transition pendant laquelle les anciens câbles pourront encore être utilisés. Pour le moment, c'est une grande zone grise.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, les deux sièges dont dispose BESA au sein du groupe de travail RGIE ne sont pas un luxe, surtout quand on voit qui sont les interlocuteurs au sein de ce groupe de travail. Des entreprises comme Electrabel ou la SNCB ne s'attardent pas sur la spécificité de notre secteur. Cependant, nous aurions besoin de renfort dans ce domaine ! Si l'électricité est votre dada, alors l'un de ces sièges est peut-être pour vous.

Plus d'info :

- *Plus d'informations sur l'RGIE : https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/lieux-de-travail/installations-electriques-et-rgie*
- *Plus d'informations sur l'inspection et le contrôle des installations électriques (y compris une liste d'organismes de contrôle indépendants agréés) : https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/sources-denergie/electricite/securite-et-controle-des*

Formules partenaires

Nos membres ont besoin de services, de fournitures, de conseils ... et vous souhaitez toucher une cible très précise et qualitative: **devenez sponsor/partenaire!**

Des formules de base existent, mais nous pouvons préparer un package «sur-mesure» en fonction de vos souhaits, objectifs et budgets. Ce qui ne changera pas c'est notre motivation et notre dynamisme pour booster votre R.O.I. Tout comme nos membres, nous vous demanderons de respecter un code de conduite et de proposer un partenariat qui corresponde à nos valeurs et à nos besoins. Ce sont les bases d'une relation win-win à long terme.

Platinum Sponsor: € 8.900,- hors TVA/an - 1 Sponsor Platinum exclusif

Pack complet de visibilité et de publicité personnalisée sur le site web et les brochures, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 3 campagnes d'e-mailing personnalisées à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière du sponsor principal sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo + nom sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de toutes vos offres d'emploi sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Logo "Supported by" dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- 1 article par an dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- Votre visibilité en tant que partenaire de BESA lors de salons événementiels
- Présence gratuite pour 5 personnes à tous les événements de BESA

Gold Sponsor: € 4.500,- hors TVA/an

Pack extensif de visibilité sur le site web, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 1 campagne d'e-mailing personnalisée à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Silver Sponsor: € 1.450,- hors TVA/an

Pack de sponsoring avec visibilité sur le site web, visibilité aux salons professionnels, ...

- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Intéressé d'en discuter ? Alors contactez-nous pour un rendez-vous sans engagement.

BESA asbl - Belgian Event Supplier Association ▸ Henri Devedeleerstraat 28, B-1501 Buizingen
Tél.: +32 3 330 10 01 ▸ E-mail: welcome@b-esa.be ▸ Web: www.b-esa.be TVA: BE 0825 558 585

BESA est une fédération professionnelle reconnue et siège au CSIPME
(Conseil Supérieur des Indépendants et des PME)

Partenaires:

Partenaires Médias :

Partenaires Industrie:

Avantages réservés aux membres

La cotisation est hors tva, sur base annuelle et **totalement déductible**.		FREELANCE MEMBER* € 165,-	REGULAR MEMBER € 495,-	GOLDEN MEMBER € 1.595,-
Vous serez tenu informé des dernières actualités		✓	✓	✓
Le nom de votre entreprise est associé à une fédération professionnelle reconnue		✓	✓	✓
Par l'intermédiaire de BESA, votre entreprise est également associée à la Event Confederation, la (con)fédération sectorielle coupole		✓	✓	✓
Grâce à BESA vous pouvez poser des questions à Unizo		✓	✓	✓
Vous avez besoin d'aide d'un législateur? BESA se fera un plaisir de demander le conseil du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME pour vous		✓	✓	✓
Votre nom (de l'entreprise) et vos coordonnées sont mentionnés sur la page membre du site web de BESA		✓	✓	✓
Un lien sur le site web de BESA pointe vers le site web de votre entreprise		✓	✓	✓
Vous recevrez accès à la page Facebook privée des BESA Freelancers		✓		
Vous pouvez utiliser le logo de BESA dans la communication de votre entreprise		✓	✓	✓
Vous recevez une réduction sur les activités de nos fédérations partenaires Febelux, Stepp & Event Confederation, le cas échéant		✓	✓	✓
Une plaque signalétique BESA "regular/golden member" à utiliser à la réception de votre entreprise, sur un stand, etc. ...			medium	large
Votre logo sera mentionné sur la page membre du site Web de BESA			medium	large
Votre propre page d'entreprise sur le site web de BESA			✓	✓
Le logo de votre entreprise est affiché dans le "Golden Member Banner" sur la page d'accueil de BESA				✓
Participation gratuite pour 2 personnes pour 1 événement réseau payant				✓
E-mail (commercial) unique à notre base de données des membres.				✓
Possibilité d'accueillir «MEET THE MEMBERS» (événement 2x/an, demandez les détails/la check-list)				✓
Vous avez la possibilité d'ajouter des photos à vos informations de l'entreprise sur le site Web de BESA			2	6
Nous diffusons avec plaisir vos nouvelles (non commerciales) sur le site et les médias sociaux de BESA			2	6
Vous pouvez propager vos offres d'emploi via le site web de BESA			2	6
Vous recevez une remise sur les formations organisées par BESA via des chèque(s)-formation (Valeur: 30 € hors TVA)			2	6
Legal Freaks: réduction lors de l'achat de modèles de contrats dans le webshop ∞		10%	10%	10%
Legal Freaks: première consultation gratuite dans notre salle de réunion en ligne ∞		✓	✓	✓
Réduction sur vos publicités chez Eventplanner °			10%	10%
Réduction sur vos publicités dans Experience Magazine °			15%	15%
Réduction sur vos publicités chez Event Online °			15%	20%
Réduction sur les communiqués de presse dans Rendevenement °	Communiqués de presse numériques – 6/an		€ 1.340,- ◊	€ 1.140,- ◊
	Imprimé : 1 page – 1x/an (Décembre)		€ 1.500,- ◊	€ 1.250,- ◊
	Imprimé : 2 pages – 1x/an (Décembre)		€ 2.250,- ◊	€ 2.500,- ◊

* L'affiliation Freelance s'applique uniquement avec un CA annuel <150000 € et facturation que des prestations, pas de matériel.
∞ Envoyez un courriel à petra@b-esa.be: pour recevoir le code de réduction spécial BESA / pour recevoir le lien permettant de prendre rendez-vous.
° Ref. prix standards et non cumulable avec d'autres réductions. | ◊ Le prix BESA est réduit de ± 50 % par rapport au prix de base.

Calendrier 2023

1 JANVIER

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

2 FÉVRIER

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

3 MARS

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

4 AVRIL

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

5 MAI

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

6 JUIN

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

7 JUILLET

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

8 AOÛT

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

9 SEPTEMBRE

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

10 OCTOBRE

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

11 NOVEMBRE

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

12 DÉCEMBRE

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Conseil d'Administration 2023
(6 dates par an minimum, 3 fois en live et 3 fois en digital/hybride)

20/1 live (Bruxelles)
23/3 live (Beringen)
15/6 live (Grand-Bigard)
14/9 vidéoconférence
9/11 vidéoconférence (hybride)
19/12 vidéoconférence

Save the dates events (jusqu'à juin 2023)

20/1 Réception de Nouvel An (Brussels Expo, salle Cinédoc) + Nocturne Salon de l'Auto 2023
7/2 Congrès Echo23 (Vestar, Anvers)
23/3 Meet the Members - Edition printemps (The Fungroup, Beringen)
26/4 Backstage Tour - Red Star Line musical (Studio 100 Pop-Up Theater, Puurs)
15/6 Summer BBQ + Karting (Brussels Kart, Grand-Bigard)

Jour férié

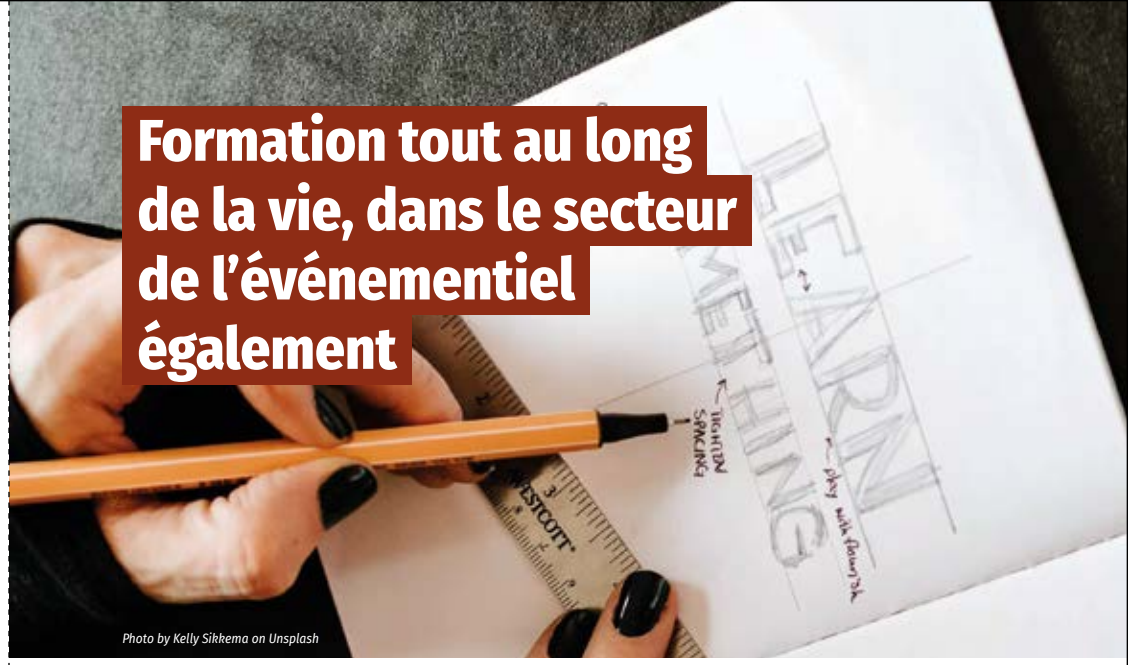

Formation tout au long de la vie, dans le secteur de l'événementiel également

Photo by Kelly Sikkema on Unsplash

L'apprentissage ne se limite plus depuis longtemps au temps passé sur les bancs de l'école. Nouvelles technologies, nouveaux défis ... Vous avez besoin de nouvelles connaissances en permanence. C'est également le cas dans le secteur de l'événementiel. Nous souhaitons y contribuer avec BESA.

Dès le début, l'une de nos missions a été de professionnaliser notre secteur. Si nous voulons être pris au sérieux en tant que secteur, nous devons le faire nous-mêmes. Et cela n'est possible que si nous plaçons la barre haut, non seulement pour nous-mêmes mais aussi pour tous ceux qui travaillent dans le secteur.

C'est pourquoi nous organisons régulièrement des cours de formation. Il s'agit évidemment des classiques comme le VCA ou les BA4 et BA5, mais nous voulons aussi voir plus large. Nous voulons optimiser et élargir notre offre de formation.

Un nouveau cours de formation VCA est déjà en préparation pour 2023. Pour cela, nous collaborons avec l'asbl BeSaCC-VCA, qui organise et gère le système belge de certification VCA, ses dérivés et le système d'attestation BeSaCC.

À cette fin, elle a conclu un accord avec la SSVV (Stichting Samenwerken Voor Veiligheid), qui régit l'application du système VCA en Belgique.

Si vous avez déjà obtenu votre certificat VCA dit complet par le biais de BESA, vous pouvez le renouveler en une seule journée lors de notre nouvelle formation VCA. Si vous êtes nouveau dans cette formation, vous aurez votre VCA complet en deux jours. N'oubliez pas de mettre à jour votre passeport de sécurité par la suite !

Gardez un œil sur notre site web et nos réseaux sociaux pour plus d'informations sur les formations et les cours que nous avons prévus en 2023 !

BESA

BELGIAN EVENT SUPPLIER ASSOCIATION

Notre mission et nos objectifs :

- Défendre les intérêts des prestataires événementiels
- Contribuer à la professionnalisation maximale du secteur
- Viser un label de qualité
- Favoriser la communication et le networking entre nos membres

Photo by Hari Nandakumar on Unsplash